Aras Association des Riverains de l'Aéroport de Sion
Case postale 43
1951 Sion
Site internet www.aras.ch

**PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale ordinaire du 25 novembre 2010**

Lieu : Restaurant de l'Aéroport
Heure : 20h00
Présidence : Jean-Paul Schroeter

---

**Ordre du jour**

1. Ouverture de l'AG
2. Lecture du procès-verbal de l'AG 2009
3. Rapport du président
4. Rapport du groupe aéroport civil
5. Rapport du groupe aéroport militaire
6. Rapport de la commission CFF
7. Comptes 2010
8. Rapport du vérificateur des comptes
9. Divers

---

**1. Ouverture de l'AG**

Le Président déclare l'AG ouverte et remercie les membres présents. Il salue la présence de Véronique Jenelten-Biollaz, députée DC, et de Vincent Pellissier, conseiller municipal et excuse l'absence de Yves Balet, membre du comité et d'une quinzaine de personnalités du monde politique ou économique dont Marcel Maurer, président de la ville de Sion, Antoine Jacquod, chef des forces militaires, Bernard Karrer, directeur de l'Aéroport civil.

**2. Lecture du procès verbal de l'AG du 12.11.2009**

L'Assemblée accepte la proposition qui lui est faite de prendre connaissance du PV de l'AG 2009 sur le site internet de l'ARAS.

**3. Rapport du président**

Le président présente le bilan de l'année 2010.

***L'ARAS a réussi :***

- Etablir le contact avec le président de la Municipalité, 2 rencontres sont agendées par année durant lesquelles un tour d'horizon complet est effectué.
- Interview par l'EPFL sur la problématique de l'Aéroport de Sion dans son contexte socio-économique – militaire en tant que partenaire crédible.
- Les plans de la zone Nord-Est sise sur les parcelles des Champs Neufs ont été mis à l'enquête. Nos remarques concernant les murs inter-bâtiments ont été pris en compte (hauteur idem à celle des immeubles).

- Les voltigeurs ont été priés d'aller exercer leur hobby fort bruyant au-dessus de zones comprises entre Sierre-Viège et Ardon-Martigny. A ce jour, nous ne les entendons plus. Peut-être sont-ils à Bex ? Et là, Chablair s'en occupe.
- Respect des routes de vol par les hélicoptères militaires. M. Jacquod a engagé récemment un CFO qui régule la circulation, à satisfaction des riverains.
- Etablissement du cadastre bruit des CFF avec mise à l'enquête des dossiers en 2011. La Municipalité de Sion nous tiendra au courant sur l'évolution de la situation.

***L'ARAS a partiellement réussi :***

- l'Aras participera aux séances de la Commission de l'Aéroport uniquement pour les sujets qui la concerne !
- Les APU dont le sifflement est strident, ont été remplacés par des GPU au bruit plus sourd. En fonction depuis le 1er octobre 2008, ils peinent quand même à être utilisés. M. Karrer s'emploie à faire passer le message.
- Les routes de vol sont généralement respectées par les hélicoptères Air Glacier mais pas systématiquement par Heli Alps. Remarque a été formulée à Skyguide et à M. Karrer.
- Maintien des 4000 mouvements de jets à réaction militaires au maximum.

***L'ARAS n'a pas réussi :***

- Les décollages avant 06.00 des hélicoptères de sulfatage depuis le site de Aproz SA ne peuvent pas être interdits.
- La route NORD par Montorge qui n'existe pas, est toujours utilisée par les hélicoptères de toutes les compagnies.
- Par nos oppositions à la démolition du « village bois » et la construction d'une nouvelle halle Air Glaciers, nous voulions obtenir le prolongement et rehaussement du mur anti-bruit pour éviter les nuisances sonores et émanations chimiques. Nos oppositions ont été écartées par l'OFAC.
- La construction du mur anti- bruit derrière le hangar des hélicoptères Air Glaciers est toujours pendante; le Canton n'a pas levé son opposition pour des motifs écologiques.
- Le décollage des jets à réaction militaires à 14.00 au lieu de 13.30 et la suppression de la post-combustion restent en vigueur.
- Le planning jets à réaction 2010 (absence de vols entre fin mai et début octobre) n'a pas pu être reconduit en 2011. Il y aura des vols en juin (2 semaines) et en août/septembre (2 semaines).
- Le plan sectoriel militaire et son cadastre du bruit n'ont toujours pas été présentés et ce n'est pas avec les éléments récents (refus d'achat de nouveaux avions – restriction du budget militaire- modification de l'OPB) que la situation va se débloquer.

La situation est donc globalement en standby. Si l'évolution est perceptible en termes d'aviation civile, l'avenir « militaire » est lui d'un flou artistique désécurisant. Le rapport EPFL qui ne sortira pas avant 2011, devrait en dire plus sur les axes de développement qui vont être mis en place.

Le président conclut en résumant la situation à travers ces 4 objectifs à tenir coûte que coûte:

1. Relations avec la Municipalité et la Direction de l'Aéroport pour la diminution des nuisances civiles et l'aménagement de l'aéroport .
2. Relations avec les instances militaires pour la diminution des nuisances militaires et l'obtention d'un cadastre bruit ad hoc.
3. Relations avec le Canton et la mise en route de ce comité COPIL promis en décembre 2009 et qui n'est toujours pas en fonction.
4. Obtention d'un support plus important auprès de nos partis politiques pour que le Gouvernement prenne des décisions.

**4. Rapport du groupe aéroport civil.**

**Gilbert Eggimann** souligne les nuisances dues aux avions civils privés, taxis et aux très nombreux hélicoptères dans la zone sud-est de l'aéroport. En développant cette partie de l'aéroport de Sion les responsables ont rapproché les nuisances de plus de 600 mètres des zones habitées, ce qui est une aberration sur le plan de l'aménagement du territoire.
La mise en marche des avions nécessite le fonctionnement d'APU au sifflement insupportable et qui doivent être remplacés par l'utilisation des GPU. La situation de ce côté est en lente voie d'amélioration. La multiplication des vols d'hélicoptères pose un problème actuellement non résolu par la direction de l'aéroport, mais impose des nuisances croissantes aux riverains.

**Vincent Pellissier** prend la parole en qualité de membre et aussi d'ami de l'ARAS. Il évoque le rapport EPFL dont la commune et le canton gardent la primeur jusqu'au printemps. Il souligne les bonnes relations de la ville avec la Base aérienne tout en relevant le fait que c'est Berne et non Sion qui impose ses lois. Il informe l'Assemblée que la Municipalité est en train de valider la présence de l'ARAS à ses réunions.

**5. Rapport du groupe aéroport militaire .**

Les relations avec le DDPS sont difficiles. Malgré une certaine satisfaction concernant le planning 2010-1011 qui maintient la charge globale de vols « jets à réaction» au niveau de 2010 (19 semaines dont 7 semaines F/A 18) et les 4'000 mouvements globaux dans l'année, la pause estivale n'est pas respectée alors qu'elle a été demandée par l'ARAS mais aussi par le Grand Conseil Valaisan – résolution d'urgence de 2008. Pire ! C'est à deux semaines de Tiger F5 que nous allons assister, en période d'examens pour près de 1000 apprentis du CFP de Sion et autant d'étudiants du Collège des Creusets, durant les deux dernières semaines de classe en juin et à deux autres de F/A 18, dès la rentrée scolaire 2011 / 2012 en août.

**6. Rapport de la Commission CFF**

Le VS est le parent pauvre et ne bénéficie pas de protection contre le bruit. Des mesures sont effectuées fin novembre et le cadastre du bruit paraîtra au printemps. Après mise à l'enquête, les mesures de protection seront réalisées d'ici 2015, adaptées aux situations : privés, zones industrielles.

**7. Comptes 2009**

Gilbert Eggimann présente les comptes de l'année écoulée en précisant qu'ils sont consultables au besoin. Il invite les membres à s'acquitter de leurs cotisations. La fortune de l'ARAS se monte à Fr. 2'322,85.-. Internet grève le budget de Fr. 700.- .

**8. Rapport du vérificateur des comptes**

Le vérificateur des comptes est absent mais chacun peut les contrôler auprès de Gilbert Eggimann.

**9. Divers**

M. Paul Egloff constate que **les hélicoptères d'Air-Glacier sont les plus bruyants** et souhaiterait qu'on les contraigne à moins de bruit. Vincent Pellissier explique qu'on est dans un Etat de droit et qu'on ne bénéficie pas de bases légales pour ce genre de contrainte.

**Véronique Jenelten-Biollaz** fait un historique de l'activité parlementaire et rappelle les exigences fixées en 2008 pour les activités de la Base aérienne de Sion. Force est de constater que les choses ne bougent pas et que malgré les interpellations urgentes, la problématique n'est pas résolue et ne sera pas réglée avant une dizaine d'années. Elle constate que la population environnante augmente fortement de même que les nuisances.

**Site internet**

Le site ARAS est remis à jour en permanence. Chacun peut recevoir les news; les intéressés peuvent s'y abonner.

**Air Show**

Air- Show aura lieu les 16, 17 et 18 septembre 2011. L'ARAS a fixé deux exigences : les périodes de vol des avions à réaction ne doivent pas dépasser 30 minutes par jour (appui de la Municipalité) et les vols hors de l'axe de la piste doivent être interdits pour la sécurité des spectateurs.

Jocelyne Gagliardi / 31.01.2011